




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14485-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.311**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : L'ENSOLEILLÉE - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT REGION PROVENCE, ALPES, COTE-D'AZUR/COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX 2010-2013 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DU CONSEIL REGIONAL

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques GARCON, M. Henri MATAS

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction du Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

-

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : L'ENSOLEILLEE - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT REGION PROVENCE, ALPES, COTE-D'AZUR/COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX 2010-2013 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DU CONSEIL REGIONAL - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix a signé le 1^{er} février 2010 avec le Conseil Régional Provence, Alpes, Côte-d'Azur une convention de partenariat " Contrat de Développement " pour la période 2010-2013.

Ce document définit des modalités de financement pour un ensemble de projets devant se développer sur le territoire de la communauté d'agglomération.

A ce titre, le projet 1.11 intitulé " Amélioration de l'accessibilité de la zone artisanale de la Pioline à Aix-en-Provence et de la desserte des quartiers Ouest – quartier l'Ensoleillée " a été retenu pour un coût prévisionnel de **9 600 000 € HT**.

Dans le cadre de ses compétences relatives à la requalification des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire, la communauté du Pays d'Aix a approuvé par délibération du Conseil Communautaire n°2009-A219 en date du 11 décembre 2009, le programme suivant :

- 1) La réalisation d'un carrefour giratoire entre la RD65 et le chemin des Aubépines. La communauté en assurera entièrement la maîtrise d'ouvrage et le financement estimé à 2 100 000 € HT
- 2) La création d'une nouvelle voie traversant la future zone dite de l'Ensoleillée . La Ville d'Aix-en-Provence en assurera le financement pour un coût prévisionnel de 7 500 000 € HT et la communauté participera à hauteur de 50 % ; ce fonds de concours pourra être revu dans le cas où d'autres partenaires seraient amenés à financer cette opération.

Entre temps, la commune a estimé plus précisément le montant des travaux concernant la voie de liaison Petite Route des Milles - Hameau de Martelly et a adopté par délibération 2010.1334 du 16 décembre 2010 une convention signée le 17 janvier 2011 confiant la réalisation de ces travaux à la SPLA PAYS d'AIX pour un montant global affiné à 6 395 230 € HT.

Comme nous l'avons fait pour mobiliser la participation de la CPA, il convient de solliciter, auprès du Conseil Régional Provence, Alpes, Côte-d'Azur, la participation correspondant au montant des travaux, en charge pour la ville d'Aix-en-Provence, estimé à 6 395 230 € HT.

Montant HT de l'opération	Conseil Régional 20 %	CPA 40 %	Ville d'Aix 40 %
6 395 230	1 279 046	2 558 092	2 558 092

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès du Conseil Régional Provence, Alpes, Côte-d'Azur un financement pour la réalisation, sous convention avec la SPLA PAYS d'AIX, des travaux d'infrastructures de la nouvelle voie traversant le secteur de l'Ensoleillée à hauteur de la répartition définie dans la convention de partenariat.
- **AUTORISER** Madame le Député-Maire ou M. l'Adjoint délégué aux Finances, à signer tout document afférent à ce dossier.
- **AUTORISER** le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

**2011.311 - L'ENSOLEILLÉE - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT REGION PROVENCE,
ALPES, COTE-D'AZUR/COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX
2010-2013 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DU CONSEIL REGIONAL**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 50
Contre	: 3

Ont voté contre

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**